

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02506

Numéro SIREN : 504 875 931

Nom ou dénomination : EXPERTEA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2021 sous le numéro de dépôt 9450

COMPTES ANNUELS

2019

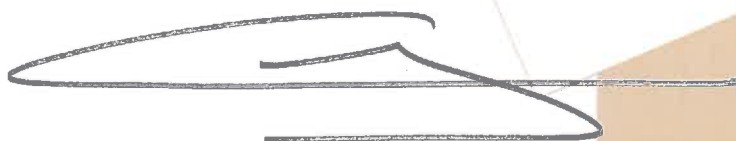
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS Expertea Audit

60 boulevard Jean Labro
13016 Marseille

SIRET : 50487593100033

Conf. p. conf. au
Le Président



EXPERTEA

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de Marseille

S.A.R.L. EXPERTEA

60 boulevard Jean Labro - 13016 Marseille

contact@expertea.fr

 Sommaire

COMPTES ANNUELS	3
BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	6
ANNEXE	7
REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
NOTES SUR LE BILAN	10

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES ANNUELS

EXPERTEA

BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 330	6 330		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 810		4 810	4 810
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 000		15 000	15 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	26 140	6 330	19 810	19 810
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	692 686		692 686	565 009
Fournisseurs débiteurs	79 846		79 846	54 508
Personnel	29		29	
Etat, Impôts sur les bénéfices				10 858
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	50 194		50 194	34 570
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	80 703		80 703	25 046
Charges constatées d'avance	8 015		8 015	7 880
TOTAL ACTIF CIRCULANT	911 473		911 473	697 872
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	937 613	6 330	931 283	717 682

BILAN

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	296 888	258 216
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	33 582	38 672
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	385 470	351 888
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	725	820
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349 104	227 270
Personnel	33 425	10 539
Organismes sociaux	19 205	15 190
Etat, Impôts sur les bénéfices	337	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	134 216	101 780
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	2 852	2 994
Dettes fiscales et sociales	190 034	130 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 950	7 200
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	545 813	365 794
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	931 283	717 682

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	875 997	834 040	41 957	5,03
Autres produits	7 831	5 180	2 651	51,17
Total	883 828	839 220	44 608	5,32
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	565 077	558 757	6 320	1,13
Total	565 077	558 757	6 320	1,13
MARGE SUR M/SES & MAT	318 751	280 463	38 288	13,65
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	3 381	4 105	-724	-17,65
Salaires et Traitements	204 705	172 024	32 680	19,00
Charges sociales	70 902	59 243	11 659	19,68
Amortissements et provisions		189	-189	-100,00
Autres charges	5	292	-287	-98,30
Total	278 992	235 854	43 138	18,29
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 759	44 609	-4 850	-10,87
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	39 759	44 609	-4 850	-10,87
Charges exceptionnelles		97	-97	-100,00
Résultat exceptionnel		-97	97	-100,00
Impôts sur les bénéfices	6 177	5 840	337	5,77
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 582	38 672	-5 090	-13,16

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

EXPERTEA

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société: Expertea Audit

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 931 283 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 33 582 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont indiqués en euros.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28), modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 330			6 330
Immobilisations incorporelles	6 330			6 330
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 810			4 810
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	15 000			15 000
Immobilisations financières	19 810			19 810
ACTIF IMMOBILISE	26 140			26 140

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 330			6 330
Immobilisations incorporelles	6 330			6 330
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	6 330			6 330

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 845 770 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 000		15 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	692 686	692 686	
Autres	130 069	130 069	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 015	8 015	
Total	845 770	830 770	15 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	188 088
Total	188 088

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 545 813 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349 104	349 104		
Dettes fiscales et sociales	190 034	190 034		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 675	6 675		
Produits constatés d'avance				
Total	545 813	545 813		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	725			
(**) Dont envers les associés				

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	133 968
Dettes provis. pr congés à payer	11 704
Charges sociales s/congés à payer	4 231
Taxe d'apprentissage CAP	116
Formation continue CAP	1 828
Total	151 847

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 015		
Total	8 015		

EXPERTEA AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000,00 €

Siège social : 60 boulevard Jean Labro

13016 Marseille

504 875 931 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à quatorze heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la présidence, faite par lettre remise en main propre en date du 15 septembre 2020.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Géraud Barach, propriétaire de	248 parts
- Monsieur Patrick Estienne, propriétaire de	248 parts
- Monsieur Jérôme Magnan, propriétaire de	1 parts
- Expertea Conseil, propriétaire de	1 parts
- Madame Laure DUMAS	2 parts

soit un total de

500 parts

sur les milles (500) parts composant le capital social.

Monsieur Patrick Estienne préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,

RE

- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport du Président sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 33 582 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 33 582 €
- Une somme de 33 582 €

Affectée en totalité au compte « Autres réserves ».

Qui ressortira ainsi à 330 470 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence.

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le Président
Patrick Estienne

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a final downward stroke.